

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement citoyen »

Séance du 14 juin 2010
Séance du 18 mai 2010

15 Musée Gallé Juillet - acquisitions de faïences anciennes

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Mme BASMAISON

Mme M'BAYE-DIAO

M SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BOUHLAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

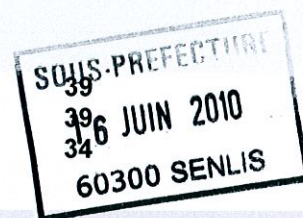
Il vous est proposé d'effectuer l'acquisition d'un ensemble de 86 faïences proposé par Madame Giovannella ARMELLINI pour un montant de 5 000 euros toutes taxes comprises.

L'ensemble comprend 86 pièces appartenant à un service de table en terre de pipe de Creil datant de 1820 environ, soit 2 sucriers couverts dont l'un avec sa cuillère d'origine, 2 plats ovales, 2 plats ronds, 1 compotier, 19 assiettes creuses, 30 assiettes plates, 30 assiettes à dessert.

Toutes les pièces ont reçu des décors imprimés en noir sur fond blanc, produits par la manufacture d'impression de Legros d'Anizy à Paris, à partir de 1819.

Des guirlandes de pampres de vigne ont été imprimées sur l'aile de l'ensemble des pièces. Les décors imprimés dans les bassins sont quant à eux d'une grande variété. Ils peuvent représenter des scènes mythologiques ou historiques, des scènes de chasse, des vues de la Suisse, des paysages divers, des vues de châteaux, des vues de Paris, divers métiers et loisirs, les Fables de La Fontaine et les douze mois de l'année.

Le coût d'acquisition de ce service de Creil s'élève à 5 000 euros toutes taxes comprises pour le lot de 86 faïences, ce qui est tout à fait raisonnable compte tenu de la qualité, de la rareté et du nombre de pièces proposées.



maintenant !

Dans le cadre de cette acquisition, il vous est proposé de solliciter une subvention de 1 000 euros (20 %) à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie et de 1 000 euros (20 %) au Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM). Il restera à la charge de la ville de Creil la somme de 3 000 euros.

Il vous est en outre proposé l'acquisition d'un ensemble de 42 faïences proposé par l'Association des Amis de la Faïence de Creil.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la proposition de Madame Giovannella Armellini formulée par courriel du 12 février 2010,

Vu la proposition de Monsieur Jacques Bontillot, représentant les Amis de la Faïence Fine, formulée par courriel du 18 juillet 2009,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement citoyen » en date du 18 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'entériner l'acquisition de l'ensemble de 86 faïences proposé par Madame Giovannella Armellini, pour un montant de 5 000 euros toutes taxes comprises et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec ladite personne.

Article 2 : de solliciter une subvention de 1 000 euros à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie et de 1 000 euros au Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour l'acquisition de l'ensemble de 86 faïences proposé par Madame Giovannella Armellini.

Article 3 : d'entériner l'acquisition de l'ensemble de 42 faïences proposé par l'association des Amis de la Faïence Fine, pour un montant de 3 583 euros toutes taxes comprises et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec ladite association.

Article 4 : de solliciter une subvention de 716,60 euros à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie et de 716,60 euros au Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour l'acquisition de l'ensemble de 42 faïences proposé par l'association des Amis de la Faïence Fine.

Article 5 : d'imputer les dépenses relatives aux acquisitions sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (article 2161 programme 1001 fonction 322 gestionnaire CC).

Article 6 : d'imputer les recettes au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

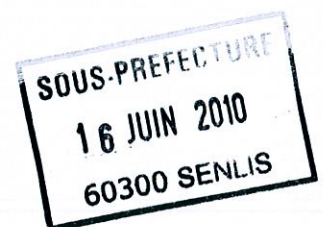
Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16.06.10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



3



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE